



Politique qualité



Se passer du numérique et de la poste, est difficile à envisager dans notre monde car ils font désormais partie intégrante du quotidien de tous les acteurs socioéconomiques.



Dans cet environnement, l'ARCEP en toute indépendance et transparence :



Assure une veille permanente des marchés des communications électroniques et des postes qui garantit une concurrence saine et concilie les intérêts des parties pertinentes de l'écosystème que sont les consommateurs, les opérateurs de réseaux, les fournisseurs de services et l'Etat.

Consciente des fortes attentes des acteurs de l'écosystème, l'ARCEP ambitionne, de créer un environnement propice à l'innovation, à la protection des consommateurs et au développement socio-économique par la qualité de ses prestations.

Pour réaliser cette ambition, j'engage l'ARCEP à :



1. renforcer sa gouvernance et son cadre organisationnel ;
2. renforcer la concurrence dans les secteurs des communications électroniques (CE) et des postes ;
3. renforcer la protection des consommateurs/utilisateurs ;
4. promouvoir l'innovation et les compétences dans les secteurs des CE et des postes ;
5. renforcer la communication et les relations publiques.

Ces axes de progrès se déclinant en objectifs stratégiques, seront évalués et revus, périodiquement.



Et pour l'atteinte de ces objectifs, l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble du personnel restent indispensables.

Je m'engage à assurer l'amélioration continue du système de management de la qualité tout en mettant à disposition les ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs assignés.

J'invite par conséquent l'ensemble du personnel à s'approprier cette politique qualité et à s'engager à mes côtés dans cette quête de performance, d'innovation et de protection des consommateurs.

Ouagadougou, le 25 Février 2024

Le Secrétaire exécutif

Le Secrétaire
Exécutif

Wendlassida Patrice COMPAORE

